

Zeitschrift: Action : Zivilschutz, Bevölkerungsschutz, Kulturgüterschutz = Protection civile, protection de la population, protection des biens culturels = Protezione civile, protezione della popolazione, protezione dei beni culturali

Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband

Band: 53 (2006)

Heft: 1

Artikel: 85000 journées d'intervention de la protection de la population

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-370303>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

EXERCICE: MAÎTRISE DES CONSÉQUENCES D'UN INCIDENT DANS UNE CENTRALE NUCLÉAIRE

Exercice général de cas d'urgence KRONOS II

OFPP. Tous les deux ans, la Commission fédérale pour la protection ABC (ComABC) met sur pied un exercice général de cas d'urgence avec une centrale nucléaire. L'objectif principal de l'exercice 2005 était de tester la réaction des autorités compétentes le jour suivant un incident dans une centrale nucléaire. Une partie de l'exercice était spécialement consacrée à l'aménagement par le canton d'Argovie d'un poste de contact pour la population.

Le 17 novembre dernier s'est déroulée la deuxième partie de l'exercice général de cas d'urgence, KRONOS II. Le rôle central était dévolu au Comité directeur radioactivité (CODRA), organe d'état-major du Conseil fédéral en cas d'événement entraînant une augmentation de la radioactivité. Le CODRA prépare les décisions à prendre par le Conseil fédéral et coordonne la mise en œuvre des mesures ordonnées. Il se compose des directeurs des offices fédéraux qui peuvent être amenés à intervenir en cas d'événement impliquant une augmentation de la radioactivité. En outre la Centrale nationale d'alarme (CENAL) ainsi que la Division principale pour la sécurité nucléaire (DSN) étaient particulièrement engagées.

Le scénario de l'exercice mettait en scène un incident avec dissémination de radioactivité survenu la veille à la centrale nucléaire de Beznau. La tâche du CODRA a consisté à con-

trôler les mesures de protection déjà ordonnées par la CENAL et à élaborer des propositions de management de la crise sur le plan politique et stratégique. Le but de l'exercice était de tester les capacités du CODRA à assurer une transition sans heurts, sous la pression du temps et en dépit de divers facteurs perturbateurs, entre la phase de première intervention et la résolution adéquate de la crise à moyen et long termes.

Il s'agit d'un processus complexe, car il faut tenir compte de paramètres divers. Il faut en effet régler non seulement les problèmes immédiats relatifs aux soins médicaux, à la santé publique et à la protection de l'environnement, mais aussi ceux qui ont trait à l'économie (énergie, transports, finances, etc.) et au gouvernement du pays. L'une des difficultés majeures est toujours de garantir une information rapide et objective des personnes sinistrées et du reste de la population. Or, l'une des tâches essentielles du CODRA est de préparer une documentation à l'intention du Conseil fédéral sur laquelle se baser pour l'information du public. Dans le cadre de KRONOS II, les processus d'information n'ont pas été uniquement abordés sous l'angle théorique. Ils ont été appliqués dans des conditions proches de la réalité, puis vérifiés et commentés par des journalistes participant à l'exercice.

Conformément aux recommandations de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et à la convention bilatérale qui lie la Suisse et l'Allemagne, les organisations d'ur-

gence du land de Bade-Wurtemberg doivent être considérées comme des partenaires à part entière des organes suisses. Ainsi, des représentants du Ministère de l'environnement et des transports du land de Bade-Wurtemberg à Stuttgart, du gouvernement de Fribourg en Brisgau et de la préfecture de Waldshut ont-ils été associés à l'exercice. Quelque 200 personnes, d'Allemagne et de Suisse, ont pris part à cet exercice qui s'est déroulé sur une dizaine d'heures.

Bernhard Brunner, directeur de l'exercice et président de la ComABC, a tiré un bilan très positif de l'exercice, tant du point de vue de son déroulement que des résultats obtenus. Selon lui, «le CODRA a prouvé qu'il est apte à assurer la difficile mission qui est la sienne». Dans l'ensemble, les solutions proposées se sont avérées appropriées. Les critères de temps, serrés, ont été largement respectés. Le traitement d'un ensemble complexe de faits et l'élaboration de décisions au contenu technique difficile à communiquer ont été effectués de façon satisfaisante. Les principaux objectifs que l'on s'était fixés ont pu ainsi être atteints. Quelques points faibles et lacunes ont été toutefois constatés sur des éléments de détail. Il s'agira maintenant de les analyser et de trouver des solutions pour y remédier.

L'exercice a été complété le 18 novembre à Frick AG par la mise en œuvre d'un poste de contact pour accompagner médicalement et psychologiquement la population concernée. □

BILAN IMPRESSIONNANT

85 000 journées d'intervention de la protection de la population

OFPP. Les inondations catastrophiques d'août dernier ont constitué un défi de taille pour la protection de la population et continuent de mobiliser d'importantes capacités. Preuve en est le chiffre annoncé à l'Office fédéral de la protection de la population (OFPP): la police, les sapeurs-pompiers, les services de santé publique, les services techniques et, en particulier, la protection civile ont accompli jusqu'ici quelque 85 000 journées d'intervention dans le cadre de l'aide d'urgence et des travaux de remise en état.



Parmi tous les intervenants, la palme revient à la protection civile, avec près de 65 000 journées d'engagement. Rien d'étonnant à cela, vu que l'aide d'urgence a été sui-

vie d'une importante phase de remise en état et que la protection civile est l'élément spécialisé dans les interventions de plus longue durée. Les travaux vont reprendre après la

pause hivernale. Les cantons ont comptabilisé 15 000 jours d'engagement à l'actif des sapeurs-pompiers. Le reste se répartit entre les autres organisations partenaires de la protection de la population, les états-majors de conduite et les services administratifs. Quant à l'armée, elle totalise 45 000 journées d'intervention.

En ce qui concerne les engagements de la protection civile planifiés pour 2006, la plupart des cantons touchés vont tenter de faire face avec leurs seuls moyens. Mais là aussi, la solidarité intercantonale jouera à plein. En 2005, 52 000 journées d'intervention ont été accomplies par les propres moyens des cantons, tandis que 33 000 autres sont à porter au crédit de l'aide intercantonale.

Ces chiffres sont ceux annoncés à l'OFPP par les cantons. Les chiffres définitifs devraient être légèrement plus élevés, étant donné que ceux relatifs aux engagements des sapeurs-pompiers ne sont pas recensés avec la même précision d'un canton à l'autre et que l'on a très peu d'informations concernant la part représentée par la police. □